

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 01.03.2024

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 01.03.2024

**1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**· **Identificateur de produit**· **Nom du produit: nitrate d'argent**· **No CAS:**

7761-88-8

· **Numéro CE:**

231-853-9

· **Numéro index:**

047-001-00-2

· **Numéro d'enregistrement** 01-21195137XX-X3-XXXX· **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Matières premières· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

ALTICHEM

4 Rue Jacques Vaucanson

P.A. du Vert Galant

95310 Saint-Ouen l'Aumone France

Téléphone : +33 (0)1 34 40 12 80 Fax : +33 (0)1 34 64 59 99

E-mail : [fds@altichem.com](mailto:fds@altichem.com)**Numéro d'appel d'urgence**

(FR) N° ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59

· Belgique/Luxembourg : Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid - Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels : +32 70 245 245 (8002 5500, du Grand-Duché de Luxembourg)

**2 Identification des dangers**· **Classification de la substance ou du mélange**· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Ox. Sol. 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Repr. 1B H360D Peut nuire au fœtus.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Éléments d'étiquetage**· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 01.03.2024

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 01.03.2024

**Nom du produit: nitrate d'argent****· Pictogrammes de danger**

(suite de la page 1)



GHS03 GHS05 GHS08 GHS09

**· Mention d'avertissement** Danger**· Mentions de danger**

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H360D Peut nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**· Conseils de prudence**

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Phrases supplémentaires : Réservé aux utilisateurs professionnels.

**· Indications complémentaires:**

Propriétés de perturbation endocrinienne : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**· Autres dangers****· Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**3 Composition/informations sur les composants****· Substances****· No CAS Désignation**

7761-88-8 nitrate d'argent

**· Code(s) d'identification****· Numéro CE:** 231-853-9**· Numéro index:** 047-001-00-2**4 Premiers secours****· Description des mesures de premiers secours****· Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**· Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.**· Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**· Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

**· Après ingestion:**

Consulter immédiatement un médecin.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 01.03.2024

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 01.03.2024

**Nom du produit:** nitrate d'argent

(suite de la page 2)

- Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

**5 Mesures de lutte contre l'incendie**

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Eau
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**  
Dioxyde de carbone  
Produit chimique sec
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec une pièce faciale complète fonctionnant en mode de pression positive.
- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement**  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Utiliser un neutralisant.  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**7 Manipulation et stockage**

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Bien dépoussiérer.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:**  
Ne pas stocker avec les aliments.  
Ne pas stocker avec les matières inflammables.  
Ne pas conserver avec les agents de réduction.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 5.1 B

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 01.03.2024

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 01.03.2024

**Nom du produit: nitrate d'argent**

(suite de la page 3)

 · **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

 · **Paramètres de contrôle**

 · **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
**7761-88-8 nitrate d'argent**

VLEP	Valeur à long terme: 0,01 mg/m <sup>3</sup> en Ag
------	--

 · **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

 · **Contrôles de l'exposition**

 · **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

 · **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

 · **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

 · **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

 · **Protection des mains:**

**Gants de protection**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

 · **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

 · **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

 · **Protection des yeux/du visage**

**Lunettes de protection hermétiques**

## 9 Propriétés physiques et chimiques

 · **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

 · **Indications générales**

 · **État physique**

Solide

 · **Couleur:**

Colorless crystals/White powder

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 01.03.2024

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 01.03.2024

**Nom du produit: nitrate d'argent**

(suite de la page 4)

· Odeur:	None
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	212,2 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	440 °C
· Inflammabilité	La substance n'est pas inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé
· pH	6
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non applicable.
· Dynamique:	Non applicable
· Solubilité	
· l'eau à 20 °C:	2,192 g/l
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	4,35 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	
Voir point 3.	

· <b>Autres informations</b>	
· Aspect:	
· Forme:	Solide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Taille moyenne des particules	
· 100% Distribution de la taille des particules	
· Masse moléculaire	169,87 g/mol
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.

· <b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 01.03.2024

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 01.03.2024

Nom du produit: nitrate d'argent

(suite de la page 5)

· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	Peut aggraver un incendie; comburant.
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

## 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique** Le produit est stable.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses**  
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.  
Réactions au contact de certains métaux.
- **Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles. Températures extrêmes et lumière directe du soleil
- **Matières incompatibles:**  
Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières réductrices, matières organiques, métaux et alcalis.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

## 11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Peut nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien** la substance n'est pas comprise

 FR  
(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 01.03.2024

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 01.03.2024

Nom du produit: nitrate d'argent

(suite de la page 6)

## 12 Informations écologiques

- **Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

Oral	Acute EC50	2 ng/L /48h (Crustaceans - Acartia tonsa - Adult)
	Algae	0,0026 mg/l /96h (Algae - Pseudokirchneriella subcapitata - Exponential growth phase)
	Acute IC50	2 µg/L /4d (Algae - Staurastrum cristatum)
	Acute LC50	0,18 µg/L /48h (Daphnia - Daphnia magna - Neonate)
		0,4 µg/L /96h (Pimephales promelas)
NOEC		0,9 µg/L /21d (Crustaceans - Hyalella azteca - Adult)
		0,32 µg/L /21d (Daphnia - Daphnia magna - Neonate)
		0,005 µg/L /34,06d (Fish - Oncorhynchus mykiss - Embryo)

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- **Autres effets néfastes**

- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (classification selon liste): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

HP2	Comburant
HP8	Corrosif
HP10	Toxique pour la reproduction
HP14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 01.03.2024

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 01.03.2024

Nom du produit: nitrate d'argent

(suite de la page 7)

 · **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

**14 Informations relatives au transport**

· Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	UN1493
· Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA	1493 NITRATE D'ARGENT, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT SILVER NITRATE, MARINE POLLUTANT Silver nitrate
· Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG	
 	
· Classe · Étiquette	5.1 Matières comburantes. 5.1
· IATA	
	
· Class · Label	5.1 Matières comburantes. 5.1
· Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR):	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide; Marine Pollutant Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Segregation groups	Attention: Matières comburantes. 50 F-A,S-Q (SGG7) Heavy metals and their salts (including their organometallic compounds)
· Stowage Category	A
· Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 01.03.2024

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 01.03.2024

**Nom du produit: nitrate d'argent**

(suite de la page 8)

**· Indications complémentaires de transport:**

· <b>ADR</b>	
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	1 kg
· <b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
· <b>Catégorie de transport</b>	2
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	E
· <b>IMDG</b>	
· <b>Limited quantities (LQ)</b>	1 kg
· <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 500 g
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 1493 NITRATE D'ARGENT, 5.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

**15 Informations relatives à la réglementation**

- **Directive 2004/42/CE**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise
- **Catégorie SEVESO**  
P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS  
E1 Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 50 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 75
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**  
la substance n'est pas comprise
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**  
la substance n'est pas comprise
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**  
la substance n'est pas comprise
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues** la substance n'est pas comprise
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**  
la substance n'est pas comprise
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 01.03.2024

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 01.03.2024

Nom du produit: nitrate d'argent

(suite de la page 9)

**16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

• **Date de la version précédente:** 29.02.2024

• **Numéro de la version précédente:** 21

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

• Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

• Données modifiées par rapport à la version précédente

•  
•  
•

• **AVIS DE NON RESPONSABILITÉ**

• Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources fiables. Elles sont établies sur la base de nos connaissances à la date de mise à jour indiquée. Elles ont pour but d'aider l'utilisateur et ne doivent pas être considérées comme une garantie.

Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés à celles-ci.

Toutes les substances ou mélanges peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Nous ne pouvons pas garantir que les dangers soient décrits de manière exhaustive.

Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Cette fiche ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 01.03.2024

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 01.03.2024

Nom du produit: nitrate d'argent

(suite de la page 10)

**Annexe: Scénario d'exposition****Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

**Conditions d'utilisation****Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.**Paramètres physiques****Etat physique** Solide**Concentration de la substance dans le mélange** Matière première.**Autres conditions d'utilisation****Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement** Utilisation uniquement sur un sol dur**Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

Tenir éloigné des substances combustibles.

**Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**

Aucune mesure particulière n'est requise.

**Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

N'est pas applicable.

**Mesures de gestion des risques****Protection du travailleur****Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.**Mesures techniques de protection**

N'utiliser le produit que dans des systèmes fermés.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

**Mesures personnelles de protection**

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

N'est pas nécessaire.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau.

**Mesures pour la protection du consommateur** Assurer un marquage suffisant.**Mesures de protection de l'environnement****Eau**

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Sol** Empêcher la pénétration dans le sol.**Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.**Procédés d'élimination** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale**Estimation de l'exposition****Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.**Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.